

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**Pôle Vie Locale - Réussite et
Solidarité - Projet Social**

Direction des Sports et de la Jeunesse

Dossier suivi par
Monsieur Michaël MARTIN
Responsable de la direction Sports et Jeunesse
Tél : 03.21.69.08.44
mmartin@mairie-lens.fr
STAF/CDel/PT

Décision 2025 - 293

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250926-2025-293-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025

Nomenclature : 09-01

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE
LENS PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE
GRATUIT DU PARKING DE L'ETABLISSEMENT AU PROFIT
DE LA VILLE DE LENS**

Le Maire de la Ville de Lens,

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, portant
application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025 -1145 du 25 juin 2025 portant délégation de
signature des Adjointes,

Considérant la rencontre du quatrième tour de Coupe de France
au titre des compétitions organisées par la Fédération Française
de Football au stade Jean-Marc Leclercq sis rue des Œillets, le
dimanche 28 septembre 2025 à 15h00,

Considérant le nombre insuffisant d'emplacements pour le
stationnement disponibles au sein de l'équipement sportif qui
accueille les compétitions de l'association « Union Sportive
Ouvrière de Lens (USOL) » et alentours, pour une telle rencontre
sportive, compte tenu de l'affluence attendue de spectateurs,

Considérant que l'Institut Universitaire de Technologie de Lens a
consenti dans ce cadre à permettre l'accès de son parking clos,
mitoyen du stade Jean-Marc Leclercq, nécessitant la signature
d'une convention de mise à disposition à titre gratuit en faveur de
la Ville de Lens

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Il sera signé une convention entre la Ville de Lens et l'Institut
Universitaire de Technologie de Lens portant sur la mise à disposition à titre gratuit
du parking clos de l'IUT au bénéfice de la Ville de Lens, le dimanche 28 septembre
dans le cadre du match de Coupe de France de football ayant lieu à 15h00 au stade
Leclercq de Lens.

ARTICLE 2 – Cette mise à disposition sera effective de 13H à 19H

ARTICLE 3 – Cette décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 4 – Le Directeur Général Adjoint des Services, Pôle vie locale – Réussite éducative et solidarité – Projet social et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.



Fait en l'Hôtel de Ville, le 26 09 2025
Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire délégué